



Fondée en 2013, D&D Diag réalise tous types de diagnostics et son équipe est **certifiée** pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux et démolition.

Nous réalisons le diagnostic **amiante avant travaux et démolition** devenu obligatoire pour tout immeuble bâti dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997.



Indispensable pour la protection des occupants et des salariés réalisant les travaux et la démolition d'un bien immobilier, nous mettons en pratique notre **expérience significative** ainsi que notre savoir-faire pour vous informer des potentiels dangers.

Reconnue pour sa **grande réactivité**, D&D Diag assure la coordination ainsi que la logistique avec tous les acteurs participants.



Partenaire d'un laboratoire certifié COFRAC, nous communiquons les résultats des échantillons prélevés sous un **délai très rapide**.

Pour une **parfaite lisibilité** des rapports de diagnostics, nous localisons l'emplacement des échantillons prélevés sur les plans et les illustrons par des visuels.



## Dans les faits

Le diagnostic porte sur la recherche d'amiante et de plomb dans le cadre de l'évaluation réglementaire des risques.

Un **diagnostic amiante avant travaux**, consiste à rechercher toute l'amiante présente dans la partie concernée par les travaux.

Le résultat doit être d'une **précision absolue** pour permettre un désamiantage complet et des travaux sécurisés.

Le diagnostiqueur prélèvera un ou plusieurs échantillons qui seront directement envoyés à un laboratoire agréé COFRAC. Seul le diagnostiqueur peut déterminer le nombre de prélèvements à analyser, et cela pendant sa mission de repérage amiante avant travaux.